

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVIII

OCTOBRE 1929

No 10

SOMMAIRE:—Ordonnance de S. G. Mgr O'Leary prescrivant la recherche des Ecrits de Mgr Grandin — Une supplique du Canada et des Etats-Unis au Saint-Père — Les armes de Mgr Breynat — Le vicariat apostolique d'Islande — Le jubilé d'argent sacerdotal de S. G. Mgr Prud'homme — La lampe du sanctuaire — La ville épiscopale de S. G. Mgr Charlebois — Einstein panthéiste — Messes grégoriennes — Jésus-Christ, roi des coeurs — Les habitants de l'Etat du Vatican — Le syndicalisme chrétien — Au bureau des aviseurs — La mode à la cour d'Angleterre — La façon de vêtir les enfants — Ah! s'il y avait beaucoup de ces mères! — Répartition des taxes scolaires dans l'Ontario — Opinion de Mgr Lafèche sur l'immigration — "Sous les feux de Ceylan" — Un séminaire sulpicien en Indo-Chine — Qu'on paie sa place — La préfecture apostolique de la Baie d'Hudson — La vente d'objets bénits et indulgenciés — Oratoires semi-publics et solennités — Opuscules sur le Carmel — La femme canadienne-française — "La Vie de Mgr Provencher" — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ORDONNANCE

de Sa Grandeur MGR HENRY JOSEPH O'LEARY

Archevêque d'Edmonton

prescrivant la recherche des Ecrits du Serviteur de Dieu,

MGR VITAL JUSTIN GRANDIN

Evêque de Saint-Albert

HENRY JOSEPH O'LEARY

par la Grâce de Dieu et l'Autorité du Saint-Siège,

Archevêque d'Edmonton

A Notre Clergé séculier et régulier,
à nos Communautés Religieuses,
et à tous les Fidèles de Notre Diocèse.

La communication que Nous avons la grande joie de vous faire aujourd'hui, vous sera certainement très agréable à vous aussi. Elle concerne la Cause de Béatification du Serviteur de Dieu, Mgr VITAL JUSTIN GRANDIN, de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et premier Evêque

de Saint-Albert, né dans le diocèse du Mans (France), le 8 février 1829, et mort en odeur de sainteté à Saint-Albert, le 3 juin 1902.

Déjà en 1914, Mgr Emile Legal, coadjuteur et successeur du Serviteur de Dieu, avait, dans son admiration et sa piété pour le vénéré défunt, commencé à recueillir des documents utiles au Procès canonique, avec l'intention de les compléter le plus tôt possible par des dépositions en due forme devant un tribunal régulièrement constitué. Mais d'autres préoccupations graves ne lui laissèrent pas la consolation de réaliser ses plans.

Des circonstances plus favorables Nous permettent d'espérer qu'avant longtemps, il Nous sera donné, à Nous qui sommes animé du même désir de travailler à la glorification de ce vénéré Prédécesseur, de prendre en main ce travail important et dont le résultat promet de devenir si glorieux pour l'Eglise tout entière, et particulièrement pour notre bien-aimée Eglise de l'Alberta, pour la France, le pays de son origine, pour notre Canada tout entier et pour la famille religieuse des Oblats de Marie Immaculée.

Cette année du Centenaire de la naissance de Mgr Grandin, de si sainte mémoire, semble ajouter un motif de plus à tous ceux qui Nous invitent par ailleurs à cette noble entreprise.

En attendant que Nous puissions commencer le Procès Informatif sur la renommée de sainteté de vie, des vertus et des miracles du Serviteur de Dieu, voulant obéir exactement aux prescriptions du Saint-Siège concernant les Ecrits de ceux dont on espère la Béatification, en conformité avec les canons 2042 à 2048 du Code de Droit Canonique,

Art. I. — Nous ordonnons par les présentes la recherche des Ecrits du Serviteur de Dieu VITAL JUSTIN GRANDIN, O. M. I., et premier Evêque de Saint-Albert.

Art. II. — Nous rappelons qu'aux termes du Droit Canonique, il faut entendre par "Ecrits" non seulement les autographes, mais tous les textes dictés ou imprimés, qui ont pour auteur le Serviteur de Dieu; qu'en outre il y a pour les fidèles obligation grave de nous remettre les Ecrits en question.

Art. III. — Les Ecrits du Serviteur de Dieu devront être déposés au secrétaire de la cause, Rév. Michael O'Neill, 9948, 110ème rue, dans un délai de trois mois, à dater du 15 octobre 1929.

Les possesseurs de ces Ecrits qui seraient heureux de conserver les originaux, devront néanmoins les présenter, afin qu'il en soit fait copie authentique.

Art. IV. — Aux fidèles qui auraient quelque déposition à faire pour ou contre la sainteté de vie, les vertus ou

les miracles du Serviteur de Dieu, Nous rappelons aussi l'obligation grave que leur fait le canon 2023 du Droit Canonique, de demander à être entendus comme témoins, et s'ils ne sont pas cités devant le tribunal ecclésiastique, d'adresser leurs observations à Mgr McGuigan, Notre Vicaire Général, qui sera le Promoteur de la Foi dans cette Cause. (Adresse: St. Joseph's Seminary, Edmonton, Alberta.)

Art. V. — Et sera la présente Ordonnance publiée dans le "Western Catholic" et la "Survivance" et lue dans toutes les églises et chapelles de Notre Archidiocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Edmonton, dans Notre Palais archiépiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le seing du Secrétaire de Notre Archevêché, ce trentième jour de septembre de l'an de grâce 1929.

† HENRY JOSEPH,
Archevêque d'Edmonton.

Par mandement de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque,
Michael O'NEILL,
Secrétaire.



UNE SUPPLIQUE DU CANADA ET DES ETATS-UNIS AU SAINT-PERE

La canonisation des Bienheureux Martyrs

Une procédure d'une espèce assez rare, relative à une instance chère et d'un caractère spécial, est à se préparer, annonçait le 16 septembre dernier "L'Action Catholique" de Québec. Le Canada et les Etats-Unis vont s'unir pour dresser une supplique conjointe qui sera signée par les notabilités ecclésiastiques et laïques des deux pays.

Cette supplique sollicitera humblement de Sa Sainteté Pie XI la faveur insigne d'une audition privilégiée en ce qui concerne deux guérisons canadiennes, réputées extraordinaires et attribuées à l'intercession des Bienheureux Martyrs; elle demandera aussi que soit fixée à l'année prochaine la canonisation des Bienheureux Martyrs.

On connaît la liste de ces Martyrs: les Pères Isaac Jogues, Gabriel Lalement, Noël Chabanel, Charles Garnier, Jean de Brébeuf et Antoine Daniel, ainsi que le Frère René Goupil et le donné Jean de la Lande. Or, ces deux derniers et le Père Jogues sont morts aux Etats-Unis. Il se trouve donc que les deux pays sont intéressés à ces procès de canonisation et qu'ils asso-

cieront leurs voix auprès du Saint-Siège, en l'année jubilaire du Pape glorieusement régnant.

Le procès informatif remonte au 16 septembre 1904, soit exactement à vingt-cinq ans aujourd'hui; il a eu lieu à Québec et il s'est terminé en février 1906. C'est le 27 septembre 1919 que commença à s'instruire le procès apostolique, lequel a pris fin, après 90 audiences, en 1922; il y a eu des interrogatoires, sous l'autorité des Ordinaires, à Tournai, en Belgique, à Versailles, en France, et à Albany, Etat de New-York. Le 21 juin 1925 a eu lieu la Béatification.

Depuis lors, des enquêtes spéciales, commandées par la Sacrée Congrégation des Rites, ont été faites au diocèse de Chathan relativement à la guérison de Soeur Savoie, des Hospitalières de Tracadie, N. B.; puis, au diocèse de Saint-Hyacinthe, relativement à la guérison de Soeur Marie-Maxima, des Religieuses de la Présentation.

La supplique demandera une décision hâtive en ce qui concerne les deux guérisons susdites; elle sera signée par S. E. le Cardinal Rouleau, O. P., par S. E. Mgr le Délégué Apostolique, par les membres de l'Episcopat, par les Ministres, etc.



LES ARMES DE MGR BREYNAT, O. M. I.

D'azur à la barque d'or chargée d'un missionnaire et d'un rameur au naturel sur une mer de sinople en campagne, chargée d'un dauphin d'or nageant, aux emblèmes des Oblats d'argent au lieu d'honneur, à la bordure d'argent chargée à dextre et à sénestre de 2 raquettes canadiennes de sable.

Au haut inscription: "Evangelizare pauperibus misit me".
Au bas devise: "Peregrinari pro Christo".



LE VICARIAT APOSTOLIQUE D'ISLANDE

La Préfecture d'Islande vient d'être érigée en Vicariat apostolique. Le premier titulaire est Mgr M. Meulenberg, qui était préfet apostolique depuis le 12 juin 1923. Il résida à Reykiavik et appartient à la Compagnie de Marie, fondée par le Bienheureux de Montfort. L'île compte 150 catholiques sur une population de 100,000 habitants. Il n'y en avait que 4 lorsque Mgr Meulenberg y est arrivé. Le Vicariat comprend 4 prêtres, 2 religieux non prêtres et 26 Soeurs de Saint-Joseph de Chambéry. Mgr Meulenberg a construit une magnifique cathédrale gothique, dont la consécration a eu lieu le 23 juillet. Mgr Meulenberg a été sacré le 25 juillet par S. E. le cardinal Van Rossum, préfet de la Propagande. Mgr Smith, vicaire apostolique de Norvège, et Mgr Brems, vicaire apostolique de Danemark, accompagnaient Son Eminence.

JUBILE D'ARGENT SACERDOTAL DE S. G. MGR PRUD'HOMME

Le 9 octobre marquait le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon. Il y avait vingt-cinq ans ce jour-là, en effet, que, sur dispense donnée oralement — tant elle était grande — par le bon Pie X, le futur évêque recevait le sacerdoce à l'âge de vingt-deux ans et un mois, à condition qu'il irait continuer ses études à Rome. Mgr Langevin avait obtenu cette dispense au cours d'une audience récente. Il conféra l'onction sacerdotale à ce fils de prédilection dans la cathédrale de Saint-Boniface. Le lendemain, 10 octobre, le nouveau prêtre montait à l'autel dans la même cathédrale et le surlendemain, le 11, il se mettait immédiatement en route pour Rome où il devait passer quatre années et revenir avec le double doctorat en théologie et en droit canonique.

S. G. Mgr l'Evêque de Prince-Albert et Saskatoon a voulu passer cet anniversaire dans l'intimité de Notre-Seigneur. Elle n'a pas cru devoir accepter la célébration que son clergé, ses communautés et ses fidèles auraient été heureux de lui faire pour lui exprimer leur estime, leur affection et leur reconnaissance.

Nous unissons nos hommages discrets à ceux qui ont été offerts à Sa Grandeur à cette occasion et particulièrement à ceux que son vénérable métropolitain, le très aimé et si bon Mgr Mathieu, archevêque de Régina, lui a adressés de son lit de douleur :

“Je suis heureux de me joindre de tout coeur à votre clergé, à vos communautés religieuses et à tous vos diocésains pour offrir à Votre Grandeur mes meilleurs voeux et mes vives félicitations à l'occasion de votre jubilé sacerdotal de prêtrise.”



LA LAMPE DU SANCTUAIRE

La lampe du sanctuaire brûle dans l'ombre, seule et silencieuse la nuit, étincelante à la lumière du jour et pendant les cérémonies religieuses où les fidèles se pressent en foule nombreuse. La lampe du sanctuaire est un gage de soumission au Très-Haut dans Son habitation terrestre, c'est un hommage ininterrompu d'adoration à l'égard du Maître souverainement miséricordieux. Cette lampe vigilante semble nous remplacer auprès du tabernacle où elle symbolise notre coeur constant et désintéressé. Elle représente en quelque sorte la soumission parfaite des chœurs célestes qui montent la garde et prient devant le tabernacle comme si c'était le Trône de l'Agneau, sans jamais se reposer un instant.

Cardinal WISEMAN.

LA VILLE EPISCOPALE DE S. G. MGR CHARLEBOIS, O. M. I.

Sous la signature de Jules Musard, nous lisons dans le "Patriote de l'Ouest" :

"Je viens de passer deux semaines au Pas et j'en reviens plein d'enthousiasme. Il y a peu d'endroits dans le monde où l'on saisisse aussi vivement la vérité du vieil adage : le bien ne fait pas de bruit. Il y a quelques années, Le Pas était une simple mission indienne avec un camp de bois; aujourd'hui c'est presque une petite ville. Tandis que les financiers et les dévôts de Mammon y mènent grand train pour l'avancement matériel, les catholiques y font en silence un apostolat magnifique. Mgr Charlebois, O. M. I., vient de mettre la dernière main à la création d'oeuvres splendides. Le Pas est aujourd'hui doté d'une magnifique cathédrale, d'un couvent des Soeurs de la Présentation, d'une école modèle, d'un hospice de vieillards et d'orphelins, d'un hôpital des plus modernes. Et croyez-moi, chers lecteurs, tout cela est bâti sur le roc infrangible de la charité catholique. Tandis que la petite ville ouvre toutes grandes ses portes à 4.000 citoyens par an, Mgr Charlebois et ses prêtres groupent autour du clocher toutes les âmes fidèles et leur donnent tous les soins matériels et spirituels qu'exige leur condition. Que de soucis, de nuits sans sommeil, de sacrifices pécuniaires, pour cimenter cette oeuvre immense! Mais l'évêque et ses aides de camp sourient modestement quand on s'extasie devant tant de merveilles. Ils évitent les journaux à grande réclame, à grand tapage; ils passent en faisant le bien, comme le Christ, mais comme c'est le cas pour tout ce qui dure, ils visent à réaliser une fois de plus le dicton populaire: "Le bien ne fait pas de bruit!"



EINSTEIN PANTHEISTE

S. E. le cardinal O'Connell, archevêque de Boston, a mis récemment ses diocésains en garde contre les fameuses théories du savant allemand Einstein, qui lui semblaient aboutir à la négation de Dieu.

Or, là-dessus, le rabbin Herbert Goldstein, de New-York, a demandé directement à M. Einstein s'il croyait à l'existence de Dieu. Voici la réponse qu'il en a reçue: "Je crois au Dieu de Spinoza, qui se manifeste dans l'harmonie des choses créées, et non pas à un Dieu qui s'occupe des faits et des gestes des hommes".

Le cardinal O'Connell avait donc raison de se méfier. La réponse d'Einstein implique un réel athéisme, bien que dissimulé sous un certain panthéisme.

MESSES GREGORIENNES

Saint Grégoire le Grand avait fait célébrer la Messe pendant trente jours consécutifs pour le repos de l'âme d'un moine; le trentième jour le défunt apparut à son frère pour lui révéler qu'il était délivré des flammes du Purgatoire. Saint Grégoire attribua cette délivrance à la vertu du Saint Sacrifice offert pendant trente jours.

Depuis lors l'usage s'est peu à peu introduit dans l'Eglise de faire célébrer ainsi des trentains grégoriens pour les défunts. Des révélations particulières ont attesté la merveilleuse efficacité de ces Messes; des Papes en firent grand cas; la Sacrée Congrégation des Indulgences a déclaré que "la confiance des fidèles, convaincus que l'oblation des trente Messes dites grégoriennes possède une efficacité spéciale, est pieuse et raisonnable".



JESUS-CHRIST, ROI DES COEURS

Il y a un homme dont l'amour garde la tombe; il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seulement glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont le sépulcre est aimé. Il y a un homme dont la cendre, après dix-huit siècles, n'est pas refroidie; qui chaque jour renaît dans la pensée d'une multitude innombrable d'hommes; qui est visité dans son berceau par les bergers et par les rois lui apportant à l'envi, et l'or, et l'encens, et la myrrhe. Il y a un homme dont une portion considérable de l'humanité reprend les pas sans jamais se lasser, et qui, tout disparu qu'il est, se voit suivi par cette foule dans tous les lieux de son antique pèlerinage, sur les genoux de sa mère, au bord des lacs, au haut des montagnes, dans les sentiers des vallées, sous l'ombre des oliviers, dans le secret des déserts. Il y a un homme mort et enseveli dont on épie le sommeil et le réveil, dont chaque mot qu'il a dit vibre encore et produit plus que l'amour, produit des vertus fructifiant dans l'amour. Il y a un homme attaché depuis des siècles à un gibet, et cet homme, des millions d'adorateurs le détachent chaque jour de ce trône de son supplice, se mettent à genoux devant lui, se prosternent au plus bas qu'ils peuvent, sans en rougir, et là, par terre, lui baissent avec une indicible ardeur les pieds sanglants. Il y a un homme flagellé, tué, crucifié, qu'une inénarrable passion ressuscite de la mort et de l'infamie, pour le placer dans la gloire d'un amour qui ne défaille jamais, qui trouve en lui la paix, l'honneur, la joie et jusqu'à l'extase. Il y a un homme poursuivi dans son supplice et sa tombe par une inextinguible haine, et qui, demandant des apôtres et des martyrs à toute postérité qui se lève, trouve des

apôtres et des martyrs au sein de toutes les générations. Il y a un homme enfin, et le seul, qui a fondé son amour sur la terre, et cet homme, c'est vous, ô Jésus, qui avez bien voulu me baptiser, me oindre, me sacrer dans votre amour, et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles et en arrache cet accent qui me trouble moi-même, et que je ne me connaissais pas.

Qui donc est aimé des grands hommes? Qui dans la guerre? Est-ce Alexandre, César, Charlemagne? Qui dans la sagesse? Est-ce Aristote ou Platon? Qui est aimé des grands hommes? Qui? Nommez-m'en un seul; nommez-moi un homme mort qui a laissé l'amour sur son tombeau. Mahomet est vénéré des Musulmans; il n'est point aimé. Jamais un sentiment d'amour n'a effleuré le coeur du Musulman répétant sa maxime: "Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète". Un seul homme a rendu tous les siècles tributaires envers lui d'un amour qui ne s'éteint pas; roi des intelligences, Jésus-Christ est encore roi des coeurs, et, par une grâce confirmatrice de celle qui n'appartient qu'à lui, il a donné à ses saints le privilège de produire aussi dans la mémoire des hommes un souvenir pieux et constant.

LACORDAIRE.



LES HABITANTS DE L'ETAT DU VATICAN

On apprend de Rome que le bureau du gouverneur de la Cité du Vatican a complété la liste de ceux qui ont le droit d'être citoyens de la ville papale. D'après cette liste, le nombre de ces habitants, y compris les cardinaux, s'élève à 523. Une copie de cette liste a été remise au Pape et une autre envoyée à M. Mussolini!



LE SYNDICALISME CHRETIEN

Rome vient de publier un document de la plus haute importance sur le syndicalisme chrétien. Jamais encore la doctrine sur le droit qu'ont les patrons et les ouvriers de se grouper entre eux et les règles qui doivent présider à ces groupements n'avait été présentée de façon aussi claire et précise. Aussi a-t-on pu appeler ce document la "Charte officielle du Syndicalisme chrétien". C'est sous ce titre que l'Oeuvre des Tracts, désireuse de faire pénétrer ces directions dans tous les milieux, les publie en une élégante plaquette. Non seulement les patrons et les ouvriers que ces pages concernent directement, mais tous les catholiques soucieux de connaître l'enseignement de l'Eglise sur les problèmes sociaux liront avec profit cette brochure. Elle se vend 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

AU BUREAU DES AVISEURS

Mgr A.-A. Cherrier, P. A., V. G., LL. D., qui faisait partie du bureau des aviseurs du Département de l'Education depuis trente ans, a démissionné. Sa vue de plus en plus faible l'a obligé à prendre cette décision. Mgr Cherrier a eu 80 ans le 26 septembre. Il reste vice-chancelier de l'Université du Manitoba et président du bureau des études de cette institution.

Le R. P. Henri Bourque, S. J., LL. D., ancien recteur du Collège de Saint-Boniface, remplace Mgr Cherrier comme membre du bureau des aviseurs du Département de l'Education.



LA MODE A LA COUR D'ANGLETERRE

On lit dans les journaux d'Angleterre le communiqué suivant du chef du protocole de la cour :

"Le Lord chambellan a fait part des règles auxquelles devront se conformer dans leur toilette les dames admises aux prochaines réceptions de la cour.

"Les robes devront être allongées, de telle sorte que la traîne ne soit pas distante des talons de plus de quinze pouces. Les manches devront descendre au moins jusqu'aux coudes. Les bras nus sont interdits."



LA FACON DE VETIR LES ENFANTS

Une "Pieuse Union des Petits Protégés de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus" pour les enfants en-dessous de 12 ans, a été canoniquement organisée au Pèlerinage de Lisieux (Calvados), 52, rue de Livarot, où sont reçues les inscriptions. D'après les règlements, les parents ou tuteurs qui demandent l'inscription de leurs enfants ou pupilles dans la "Pieuse Union" prennent, en particulier, l'engagement "d'avoir un soin particulier d'observer sévèrement dans les façons de les vêtir les règles de la modestie chrétienne, et de veiller à ce que leur pureté ne se trouve aucunement exposée aux dangers de la corruption (spectacles indécents ou ne convenant pas à leur âge, lectures ou compagnies mauvaises, etc.), mais qu'elle soit jalousement gardée par tous les moyens que dicte la religion et la prudence".

On ne s'étonnera pas, expliquent "Les Annales de Sainte Thérèse de Lisieux", de l'importance donnée par les Statuts de la Pieuse Union à l'observance sévère des règles de la modestie chrétienne dans la façon de vêtir les enfants. Depuis longtemps, on nous conjurait de créer une croisade de réaction contre l'indécence des modes, sous le patronage de notre Sainte, angélique vision de pureté.

Un éminent religieux nous écrivait il y a un an :

“Sa Sainteté le Pape Pie XI affirme que sa continuelle douleur et celle de tous les pasteurs d’âmes est de voir l’inconsidération de nos chrétiennes contribuer à la corruption des moeurs par l’immoralité des toilettes. Hélas ! la contagion est si universelle qu’on ne voit guère d’autre remède qu’en agissant sur les petits enfants eux-mêmes.

Sainte Thérèse de l’Enfant-Jésus ne pourrait-elle, sous son égide d’innocence aimable et généreuse, rallier autour d’elle une blanche phalange d’enfants, qui, résolument, se défendraient contre les modes corruptrices. Hélas ! par l’inconvenance des toilettes modernes, l’enfant perd de bonne heure la “fraîcheur de son baptême”. Par le manque de sens moral chez la mère, qui, pour suivre la mode et les pernicious courants d’idées mondaines, jette par-dessus bord modestie et pudeur, l’enfant perdra la pureté du coeur avant même d’être capable de perdre son état de grâce ! La question devient doctrinale : doctrine païenne fautive et dégradante, s’opposant à la doctrine chrétienne de la modestie, gardienne de la pureté.”

Cet appel ne nous laissa pas insensibles et il nous apparut tout de suite que la “Pieuse Union des Petits Protégés de Sainte Thérèse” constituerait très opportunément cette ligue de réforme. Ce point de la modestie devait en être une des conditions primordiales, car on ne comprendrait guère qu’on appellât le patronage de la “Petite Fleur” si pure du Carmel sur des enfants élevés en marge des règles de l’Eglise sous le rapport de la convenance.

Il n’est donc pas superflu d’attirer l’attention des parents sur l’engagement formel qu’ils prennent à cet égard ; l’on ne saurait charger la responsabilité des enfants, mais ceux qui en prennent soin sont tenus, en conscience, de respecter cette prescription. Il y a tant d’illusions en cette matière qu’on nous pardonnera quelques précisions.

Il nous souvient d’avoir vu, à une procession de Fête-Dieu, un essaim de fillettes en blanc jetant des fleurs au Saint-Sacrement. Mais, faut-il l’avouer, nous éprouvâmes une véritable stupeur et une tristesse amère devant les toilettes si écourtées de ces pauvres enfants, toilettes qu’on aurait à peine tolérées, autrefois, chez une danseuse de corde, en plein cirque ! On se demande comment le sens de la pudeur chrétienne a pu s’éteindre assez chez les mères pour oser laisser leurs enfants approcher si près de Notre-Seigneur, dans un costume d’une telle insuffisance !

Le Souverain Pontife a tracé dernièrement, dans un décret publié par le Cardinal Vicaire de Rome, des directives très sévères à l’usage des établissements religieux d’instruction de la

Ville éternelle, pour réagir contre les dangers de la mode inconvenante. Les élèves qui ne se conformeraient pas aux règles édictées devront être impitoyablement exclues de ces Maisons religieuses, des inspecteurs seront chargés de contrôler, par des visites inopinées dans toutes les écoles, si les prescriptions sont scrupuleusement suivies.

“Or, le règlement établit que sont considérés comme manquant à la décence : les vêtements qui sont évasés plus bas que deux doigts au-dessous du creux de la gorge, qui ne couvrent pas les bras au moins jusqu’au coude et qui ne descendent pas un peu au-dessous des genoux. Sont également interdits les bas transparents ou de couleur chair, qui donnent l’impression que les jambes sont nues.”

Nous avons cru rendre service en reproduisant ici ces règles précises, qui excluent désormais l’excuse de l’ignorance pour les personnes désireuses de se conformer aux recommandations si pressantes du Pape et des Evêques. Qu’on veuille bien remarquer que ces indications sont données pour des enfants ; à combien plus forte raison se présentent-elles comme un minimum de modestie pour les jeunes filles ou les femmes mariées!



AH! S’IL Y AVAIT BEAUCOUP DE CES MERES!...

Le cardinal Vaughan raconte qu’il a vu sa mère des heures entières à genoux devant le Saint Sacrement, les yeux fixés sur le tabernacle.

Que demandait-elle ?

Elle ne désirait rien tant que de voir ses enfants consacrés à Dieu comme prêtres, religieux ou religieuses. Dans cette intention, elle passa trente ans, tous les jours, une heure, de cinq à six heures du soir, devant le Saint Sacrement.

Quel fut le résultat ?

Ses cinq filles entrèrent au couvent, et sur huit garçons six se firent prêtres, trois devinrent évêques, parmi eux Herbert Vaughan, le cardinal.

C’est indubitablement la prière de la mère qui avait obtenu ces grâces de choix.

Elle aimait à parler en famille, des prêtres, de leur dignité et de leur ministère angélique pour le salut des âmes. Elle jetait ainsi la semence de la vocation dans le coeur de ses enfants.

Ah! s’il y avait à l’heure actuelle beaucoup de mères vraiment chrétiennes, il y aurait aussi beaucoup de prêtres et de saints prêtres.

Assurément toutes les mères de famille ne peuvent passer une heure, chaque jour, devant le Très Saint Sacrement ; mais toutes peuvent et doivent donner à leurs enfants l’exemple de la prière et de la pratique des vertus chrétiennes.

REPARTITION DES TAXES SCOLAIRES DANS L'ONTARIO

S. G. Mgr McNeil, archevêque de Toronto, a profité de la réunion de la "Catholic Truth Society", le mois dernier, pour souligner une fois de plus l'injustice que subissent, en matière de répartition des taxes scolaires sur les grandes compagnies, les catholiques de l'Ontario.

Les compagnies ont le droit d'attribuer aux écoles catholiques une part de leurs taxes correspondant à la proportion démontrée de leurs actionnaires catholiques. La loi, qui date de près d'un demi-siècle, s'inspirait d'une pensée de justice. L'évolution des méthodes d'affaires l'a rendue à peu près inopérante. La plupart des grandes compagnies, dont les actions sont cotées à la Bourse, sont absolument incapables de déterminer la proportion de leurs actionnaires catholiques. Il en résulte que, bien qu'elles possèdent certainement un nombre considérable d'actionnaires catholiques, toutes les taxes vont aux écoles dites publiques.

Les catholiques de l'Ontario demandent que la loi soit amendée de façon à atteindre l'objet qui devrait être le sien, — c'est-à-dire de façon à donner à la minorité sa juste part des impôts publics.

A Ottawa, tous les impôts prélevés sur les immeubles loués par le gouvernement fédéral — et dont le loyer est payé par tous les contribuables du pays, catholiques comme non catholiques — vont aux écoles publiques.

Il y a là une injustice qui, un jour ou l'autre, devra être réparée. Souhaitons, non seulement pour nos coreligionnaires, mais pour l'honneur de la province de l'Ontario, que ce soit le plus tôt possible.



OPINION DE MGR LAFLECHE SUR L'IMMIGRATION

Nous trouvons dans le "Manitoba" du 7 mars 1889 la lettre suivante de Mgr Laflèche sur l'immigration :

Evêché des Trois-Rivières, le 21 novembre 1888.

M. C. A. Beaudry, ptre,
La Présentation.

Mon cher Monsieur,

Le voyage que j'ai fait à Meriden m'avait fait perdre de vue votre lettre. Je dois donc vous dire que je trouve votre programme bon au sujet de l'immigration. C'est même celui que j'ai fait connaître en plusieurs circonstances en le résumant ainsi: Ce qu'il y a de mieux pour un Canadien c'est de rester en son pays où il y

Il y a encore tant de bonnes terres couvertes de riches forêts et qui n'attendent que des hommes de coeur et de bonne volonté pour être mises en valeur. Quant à ceux que de pénibles circonstances forcent à laisser la province de Québec, c'est vers le Manitoba qu'ils doivent se diriger : là ils trouveront des terres toutes défrichées, de la plus grande fertilité et à des prix raisonnables, et surtout ils trouveront toutes les institutions du Canada pour l'éducation de leurs enfants et l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Mais je ne conseillerai à personne d'aller s'engouffrer dans les grandes manufactures américaines de la Nouvelle-Angleterre avec tous les dangers et les inconvénients que l'on connaît.

Je n'ai donc point d'objection à ce que vous veniez dans mon diocèse faire connaître à ceux qui le désireront les avantages qu'offre à la colonisation notre province du Manitoba, en les détournant en même temps de l'émigration aux Etats-Unis.

Je vous souhaite plein succès dans cette oeuvre qui sera certainement fort utile à nos compatriotes, et je demeure,

Votre tout dévoué serviteur,

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.



“SOUS LES FEUX DE CEYLAN”

Missionnaire du grand Nord-Ouest, — écrit l'auteur en avant-propos, — je reçus un jour de mon Supérieur général le paternel commandement de délayer ma raquette de courses sur les neiges pour me mettre à transcrire quelques récits d'un apostolat dont j'avais été le témoin. Trois livres (Aux Glaces Polaires, Femmes Héroïques, Apôtres inconnus) trouvèrent dans la suite l'accueil bienveillant de nombreux lecteurs.

— Quittez maintenant le Cercle arctique, dit alors la Voix, rejoignez à Marseille le paquebot d'Extrême-Orient, passez la mer Rouge et l'Océan Indien, arrêtez-vous, non loin de l'Equateur, à cette Ile de Ceylan, prototype de l'Inde, qu'évangélisent depuis 1847 les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, frères de ceux du Pôle Nord — et voyez-les à l'ouvrage...

“Sous les feux de Ceylan” est l'humble achèvement de cinq années, occupées à parcourir d'abord toutes nos Missions de Colombo et de Jaffna, à en interroger les chers apôtres, à partager avec eux la vie quotidienne des Singhalais et des Tamouls, à explorer enfin les annales de leur histoire.

Pierre DUCHAUSSOIS, O. M. I.

Ce magnifique ouvrage de près de 400 pages est en vente au Juniorat du Sacré-Coeur, à Ottawa, et à celui de Saint-Boniface, \$1.00 franco.

UN SEMINAIRE SULPICIEN EN INDO-CHINE

La Compagnie de Saint-Sulpice n'en est pas à ses débuts d'apostolat missionnaire. Déjà, M. Olier avait envoyé plusieurs de ses confrères au Canada et plus tard d'autres furent envoyés aux Etats-Unis. On trouve ainsi les Messieurs de Saint-Sulpice à l'origine de Montréal et de Baltimore. Aujourd'hui, entrant elle-même dans le grand mouvement missionnaire, dont Pie XI est l'intrépide initiateur, et répondant aux désirs de Mgr de Guébriant et de la S. Congrégation de la Propagande, la vénérable Compagnie envoie de nouveaux pionniers sulpiciens jeter les bases d'un Séminaire régional en Indo-Chine.

Le Séminaire servira à quatre vicariats apostoliques, confiés aux Missions Etrangères, avec lesquelles Saint-Sulpice a toujours entretenu les plus cordiales et étroites relations. Les premiers Sulpiciens désignés sont M. Paliard, directeur au Séminaire de Francheville, et M. Uzureau, directeur au Séminaire de Limoges. Ils sont partis pour Hanoï le 4 octobre.



QU'ON PAIE SA PLACE

(De la "Semaine Religieuse" de Québec)

Après notre causerie sur les timbres-poste, quelques lecteurs nous ont demandé un article sur les billets de chemin de fer. Nous nous rendons très volontiers à leur juste désir. Notre intention n'est pas de résoudre tous les cas, mais plutôt de rappeler brièvement certains principes généraux.

Le raisonnement que nous avons établi l'autre jour revêt ici toute sa force. Lorsqu'une personne prend place dans un convoi, elle fait un contrat tacite avec l'administration du chemin de fer: Le train vous portera à tel endroit, en telle localité, et vous vous engagez à donner en retour la somme de tant. Le billet que vous achetez à la gare est précisément le reçu par lequel vous prouverez au conducteur que vous avez payé le prix convenu.

Confortablement assis dans un fauteuil vous êtes maintenant en route pour Montréal, pour Ottawa. Le conducteur passe et, par distraction sans doute, il ne demande pas votre billet. Allez-vous le réserver pour un prochain voyage? Non, vous n'agirez pas de la sorte: vous avez trop horreur de l'injustice. Remettez votre billet; s'il le faut, attirez discrètement l'attention du contrôleur. Pourquoi pas? Vous n'êtes pas obligé de faire ces avances, mais ce serait de si bon ordre! En tout cas, vous avez payé votre place comme vous y étiez tenu, et vous avez reçu pour la valeur de votre argent; une autre fois vous devrez payer encore votre place en vertu d'un nouveau contrat et vous recevrez en-

core pour la valeur de votre argent. Puisque vous n'avez pas donné votre billet au conducteur, jetez-le, détruisez-le.

Beaucoup de malhonnêtetés, petites ou grosses, se commettent à l'égard des chemins de fer. Monsieur Un Tel a omis délibérément de prendre son billet. Il se dit : "Le conducteur me laissera passer. A cause de notre amitié, à cause des services que je lui ai rendus, à cause de ma position sociale, il n'osera pas réclamer". Et c'est ce qui arrive : un clin d'oeil règle l'affaire entre les deux hommes. Et monsieur Un Tel va de Québec aux Trois-Rivières, des Trois-Rivières à Montréal sans déboursier un sou. Il se fait cette réflexion tout au fond de sa conscience : "Je ne fais aucun tort à la compagnie, qui ne dépense absolument rien pour moi ; que je sois dans cette voiture ou que je n'y sois pas, le train doit circuler sans plus ni moins de frais. Du reste le conducteur n'a pas exigé!..." Comme on le voit, notre homme se pipe, il finasse avec lui-même. Le contrôleur n'a pas exigé, pourquoi ? Par l'effet calculé de l'amitié et des souvenirs, par l'effet calculé de votre dignité, de votre rang, vous l'avez influencé, embarrassé, plus ou moins intimidé. Et puis a-t-il le pouvoir de vous faire remise ? (1) Parce que, par une complaisance coupable, il manque à son devoir, serez-vous libéré de votre dette ? Vous ne faites aucun tort à la compagnie, la compagnie ne perd rien, prétendez-vous. Elle ne perd rien positivement, je le concède ; mais négativement ? Elle perd bel et bien ce que vous vous êtes engagé à lui payer, ce que vous lui devez en vertu de votre contrat.

Voici un cas quelque peu différent. Madame X n'a pas pris son billet parce qu'elle n'en a pas eu le temps. Elle est tout disposée à payer sa place, en conformité du tarif officiel ; mais le conducteur passe et ne réclame quoi que ce soit. Il n'entre dans son omission aucune considération d'amitié ni de basse complaisance ; apparemment le brave homme a été distrait. — Madame, vous devez tout de même le prix de votre place ; vous recevez une valeur de la compagnie, à la condition que vous lui rendiez une valeur égale. Dès lors, réglez l'affaire tout de suite : tirez le conducteur de sa rêverie et offrez-lui votre argent. Son devoir, à n'en point douter, est de faire payer les voyageurs ou de recueillir leurs billets, mais un oubli est possible et cet oubli n'éteint pas votre dette. — Par le fait même, répliquerez-vous, qu'il n'a pas rempli son devoir, qu'il ne m'a rien demandé, il s'est chargé de ma dette : qu'il paie ! — Pardon, Madame ; il

(1) Il peut arriver peut-être que certains conducteurs, à cause de leurs états de service, aient le privilège de pouvoir accorder de rares faveurs soit à des parents soit à des amis. Le fait n'est pas fréquent et, pour y compter, il faudrait avoir plus que de simples suppositions ou de vagues indices.

n'a pas voulu s'en charger, et c'est vous qui profitez du voyage : payez. Est-il écrit qu'on n'ait point à se déranger pour s'acquitter d'un devoir de justice ? Encore une fois, c'est vous qui profitez du voyage ; le conducteur eût-il été négligent, vous êtes la première tenue de payer.

Un homme ou une femme qui veut aller aux Trois-Pistoles ne prend un billet que pour Montmagny : le reste du trajet semble devoir se faire gratuitement. Est-ce honnête ? Attendons un peu pour répondre : si, au lieu de ruser, cette personne verse un supplément proportionnel à la distance surajoutée, nous concluons qu'elle a été honnête...

Nous n'oserions pas dire avec le personnage funèbre de Lucien : "Apodos, ô kataraté" ; il ne nous appartient pas, à nous qui sommes désintéressé, d'employer ce langage brutal. Nous résumons notre article en ces termes polis : "Messieurs les voyageurs, payez votre place ; à moins d'une faveur dûment accordée, vous la devez en conscience".

Cyrille LABRECQUE, ptre.



LA PREFECTURE APOSTOLIQUE DE LA BAIE D'HUDSON

Le 18 août dernier Mgr Turquetil, O. M. I., préfet apostolique de la Baie d'Hudson, adressa de Churchill une longue lettre au "Devoir" de Montréal sur la fondation de la nouvelle mission de Ponds Inlet et sur son retour à Chesterfield. En voici de larges extraits :

Départ de Montréal pour Ponds Inlet

C'est le 16 juillet. Il est 5 heures du soir. Le quai 47 est noir de monde. Des remorqueurs s'approchent du "Nascopie" chargé à pleine cale et à pleins ponts. Ils le hâlent, le poussent vers le courant, l'y voici ; aussitôt, son sifflet à vapeur, aigu, pénétrant, déchire les oreilles, comme s'il voulait crier à tout Montréal son départ pour le Nord, pour le grand Nord esquimau. Le "Nascopie" est le bateau du Nord esquimau, il est un peu aussi le bateau des missions esquimaudes. C'est lui qui a porté là-bas le matériel de construction des quatre missions actuelles, c'est lui qui emporte aujourd'hui les Pères Girard et Bazin qui vont fonder la mission du Sacré-Coeur à Ponds Inlet, extrémité nord de la Terre de Baffin, loin au delà du cercle arctique, au dernier point habité par les Esquimaux du Canada.

Un dernier salut à nos deux braves Oblats : ceux-là vont être complètement séparés du reste du monde, complètement isolés, de plus ils auront à vivre trois ou quatre mois de nuit arctique, de la lueur blafarde de la lune, des étoiles et de l'aurore boréale. Mais pour le moment c'est la séparation qui coûte : le coeur se serre surtout à la vue des larmes de ceux qu'on aime

et qu'il faut quitter. La grâce de Dieu soutient le missionnaire; dès le lendemain, les deux apôtres m'écrivent leur bonheur d'avoir été choisis pour porter l'Évangile jusqu'au bout du monde. Tous deux sont missionnaires dans l'âme, prions pour le succès de leur entreprise difficile, hardie même. Deux fois déjà, on a tenté d'ouvrir cette mission, et deux fois il a fallu y renoncer. L'imprévu règne en maître dans l'extrême Nord, contre lui rien ne prévaut, ni expérience, ni plans sagement concertés, seule la persévérance de l'Oblat arrive à prendre le dessus. Marie le protège!

Nos missionnaires sont partis: on n'aura plus de leurs nouvelles que par le retour du bateau en octobre prochain, et moi je devrai attendre en février ou mars avant de savoir ce qu'ils sont devenus. J'espère toutefois que le radio nous dira bientôt qu'ils sont arrivés sains et saufs. Ils doivent arriver le 9 septembre. Du 16 juillet au 9 septembre ils auront le temps de chanter à plein coeur: Neiges et glaces, bénissez le Seigneur.

Départ pour Chesterfield Inlet

Le 17, au matin, "l'Ungava" quitte Montréal pour se rendre à la Baie d'Hudson. Nous n'y étions pas. Ce bateau n'a pas de cabines en nombre suffisant, il doit passer par la Baie James et Churchill avant d'aller à Chesterfield. Alors, le P. Kermel et moi nous irons l'attendre à Churchill, terminus du chemin de fer en construction. Le 19, nous quittons donc Montréal, arrêtons à Ottawa pour nous munir d'une permission spéciale de voyager sur la ligne en construction, au moyen de wagonnets à gazoline qui roulent sur les rails posés, l'hiver dernier, sur la mousse gelée. Le Département des Chemins de fer nous accorde gracieusement cette faveur. Nous filons sur Winnipeg où nous passons deux jours pour régler les questions de transport, car c'est à Winnipeg que sont les bureaux-chefs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Et nous roulons vers Le Pas, où nous arrêtons une journée pour saluer les Pères Oblats, en l'absence de Monseigneur Charlebois qui visite ses missions. Enfin, le 27, à midi, nous entreprenons notre dernière étape: Le Pas-Churchill, et le surlendemain, à 2 heures de l'après-midi, nous étions arrivés après une course de 3990 kilomètres, à partir de Montréal, le tout sur les convois du Chemin de fer Canadien National.

* * *

De Winnipeg nous franchissons 500 milles (800 kilomètres) vers le Nord et voici Le Pas et un nouveau centre de mines. Naguère encore, on comptait les maisons sur les doigts, c'est une cité aujourd'hui. L'Église n'est pas restée en retard: sous la sage administration de Monseigneur Charlebois, l'évêché, la cathédrale, l'hôpital, le couvent, la salle paroissiale et l'école, tout fait grandement honneur aux catholiques, et témoigne de la vitalité

de l'Église... 510 milles (soit 820 kilomètres) séparent Le Pas de Churchill. Il y a là un train mixte une fois la semaine, le samedi. Il s'arrête aux heures des repas et le soir pour dormir. Chacun emporte ses provisions et son lit. Par précaution, j'emporte aussi une petite tente... Nous campons au 137ème mille (222ème kilomètre)... Le lendemain, grande journée, nous arrivons au 445ème mille, ayant fait 308 milles... Le train ne va pas plus loin, il nous reste encore 65 milles (104 kilomètres) à faire. Des wagnons automobiles nous attendent le matin de bonne heure. En voiture! et nous glissons sur les rails... Nous approchons du but... Voici la ville au bout du désert, sur les rives de la rivière Churchill, à son embouchure dans la vaste Baie d'Hudson. Ville singulière: pas une résidence d'habitant, pas de manufactures, ni de magasins, il y 550 hommes et pas une femme, si ce n'est celle du représentant de l'église d'Angleterre. Les maisons, déjà nombreuses, sont les dépôts de matériel, les cuisines avec réfectoires pour les ouvriers, et leurs grands dortoirs communs, le plant électrique, la T. S. F., les bureaux, les entrepôts de vivres, forges, garages, etc. On mène de front mille et un travaux divers... L'ordre et la discipline règnent à merveille, l'ouvrage avance à grands pas.

Nous faisons connaissance avec un certain nombre d'ouvriers catholiques. Plus d'une vingtaine viennent faire leurs Pâques, consolant symbole de notre activité spirituelle au milieu des activités matérielles de ce monde.

Et nous attendons "l'Ungava". Logés sous une belle grande tente avec plancher et mur en bois, munie d'un excellent poêle de chauffage qui nous met sur pied le matin, nous disons nos messes, écrivons à nos amis, prenons l'air frais, prions pour tous ceux qui nous sont chers, comptons les bateaux qui arrivent, recevons des nouvelles de partout, même de nos chers missionnaires de Chesterfield, par T. S. F., avons de temps à autre la visite d'un Indien montagnais qui s'étonne de ce que je n'ai pas encore oublié sa langue, et est si heureux d'apprendre que l'an prochain je m'établirai ici. Et le temps passe rapidement. Enfin "l'Ungava" est signalé, il doit arriver le 17, il tient parole, il est maintenant à l'ancre et décharge.

Le 19. — Il fait beau, le temps est calme et chaud; à moins de tempêtes, nous devons partir cette semaine et nous arrêter à la Mission de la Petite Thérèse, au Cap Esquimaux.

Le 21. — On doit partir demain ou après-demain. La pleine lune d'hier nous a apporté du bien mauvais temps. Vent, pluie, éclairs, tonnerre. La dynamite qui fait sauter les roches de Churchill et paraissait si puissante n'a plus qu'un filet de voix, comparée aux roulements majestueux de la foudre. Juste avant la tempête, un avion est arrivé de Chesterfield, c'est celui qu'on a cru perdu pendant trois semaines du côté de Baker Lake. Il

nous apporte des nouvelles de nos chers missionnaires. Tous vont bien, grâces à Dieu, et attendent l'arrivée du bateau avec impatience. L'un d'eux, le P. Clabaut, m'écrit son désappointement de ce que le "Nascopie" ne passant pas par Chesterfield, il n'ait pas pu être envoyé à Ponds Inlet. Et tout de suite, il ajoute: "Vous pouvez compter sur moi, Monseigneur, pour aller ou rester partout où vous voudrez".

Voilà le courage, l'esprit missionnaire des Oblats, celui qui a remué le grand Nord, celui qui convertira les Esquimaux. Que nos amis nombreux pensent toujours à eux, qu'ils demandent aussi au Bon Dieu des vocations nombreuses d'Oblats missionnaires, des vocations de Soeurs Grises, de "Femmes héroïques du Nord Canadien". Il y a dans le Nord Esquimau de quoi satisfaire les plus grands désirs d'apostolat des jeunes filles bien chrétiennes de notre beau Canada.

A. TURQUETIL, O. M. I.

P. S. — Bien que les lettres d'affaires, les lettres pressées, les intentions de messes, mandats, etc., doivent être encore envoyés au R. P. J. Guy, O. M. I., Collège Mathieu, Gravelbourg, Sask., cependant les parents et amis des missionnaires qui désirent leur faire plaisir en leur écrivant, feront bien d'envoyer leurs lettres en tous temps via Le Pas et Port Churchill, Man. Les petits bateaux, les avions font assez souvent la navette entre Chesterfield et Churchill. Cela fait tant plaisir de recevoir un mot de là-bas. Et on est si heureux de répondre chaque fois qu'on le peut.

Même en hiver, les tracteurs vont se mettre de la partie, paraît-il. Aucune date prévue: la joie n'en sera que plus vive.

A. T.



LA VENTE D'OBJETS BENITS ET INDULGENCIÉS

(De "l'Ami du Clergé", 23 mai 1929)

On peut vendre un calice consacré, et le can. 730 déclare qu'en ce cas il n'y a pas simonie, lorsqu'il y a seulement échange d'objets matériels, le calice en tant que tel contre de l'argent, pourvu que la seule matière soit vendue, et que le prix de cette matière, dont le calice est fait, ne soit pas majoré en raison de la consécration. Cette disposition est, du reste, de toute nécessité sociale. Comment et pourquoi voudriez-vous que l'Eglise oblige les héritiers d'un prêtre, ou un prêtre lui-même, à conserver un calice consacré? Comment et pourquoi ne pas permettre que les possesseurs d'un calice ne puissent s'en défaire que par une donation pure et simple?

Par ailleurs, il est non moins vrai, et prescrit, puisque le can. 924,2 le dit en toutes lettres, que les indulgences attachées aux

chapelets ou autres objets cessent lorsque ces chapelets ou objets sont vendus. — La prescription se rattache à celles qui ont pour-suivi, dans l'Eglise, le trafic des indulgences. La matière des objets indulgenciés n'est pas, aussi souvent du moins, comparable en valeur à celle d'un calice. Ce sont généralement des objets sans valeur...

D'après divers décrets ou réponses de la S. Congrégation des Indulgences et le canon cité, il est tout à fait clair que lorsque des objets bénits, sans plus, et indulgenciés, sans d'autres circonstances, sont distribués aux fidèles, le seul fait d'exiger ou d'accepter en retour quoi que ce soit, fût-ce le prix strict que l'on a dépensé pour se munir matériellement de ces objets, fait perdre, par le fait même, toutes les indulgences qui ont pu être attachées à ces objets.

Cela n'empêche pas les auteurs, et même la S. C. des Indulgences, d'envisager des cas où des circonstances particulières interviennent et font précisément que l'espèce est nouvelle, et ne saurait entrer dans les catégories de faits réprouvés et punis par l'Eglise de la perte totale des indulgences.

C'est ainsi que dans le décret du 10 juillet 1896, la S. C. s'était vu poser la question suivante : "Si quelqu'un, en achetant des croix, chapelets, etc., donne, au marchand même, commission de les faire bénir et indulgencier, disant qu'au moment où les objets ainsi bénits et indulgenciés lui seront remis, il soldera les prix et dépenses d'envoi qu'a nécessités la bénédiction ou l'application des indulgences, ces croix, chapelets, etc., perdront-ils les indulgences?" Elle répondit : "Negative". Les indulgences ne sont pas perdues dans ce cas.

On voit ici la circonstance particulière qui a nécessité une réponse différente : les objets n'ont pas été achetés bénits et indulgenciés, mais l'achat et la vente ont précédé la bénédiction et l'application des indulgences.



ORATOIRES SEMI-PUBLICS ET SOLENNITES

(De la "Semaine Religieuse" de Québec)

Q. — Qu'entend-on par oratoires semi-publics? Peut-on y faire les solennités accordées par nos indults particuliers, et par le décret général de 1913?

R. — I. On entend par oratoires semi-publics, les chapelles ou édifices construits ou aménagés en des lieux non absolument publics, édifices destinés au culte, à l'usage d'une catégorie de personnes (communautés ou congrégations de fidèles), mais où les autres fidèles ne peuvent se rendre librement, et où tous ceux qui entendent la messe, satisfont au précepte. — Ce

sont les chapelles principales des séminaires, collèges ecclésiastiques, communautés religieuses, hospices, hôpitaux, casernes, prisons, palais ou demeures des évêques, même titulaires, et des cardinaux, ainsi que les chapelles des cimetières, si elles ne sont pas absolument privées. (Haegy, I, 171.)

II. S'il s'agit de solennités accordées par nos indults particuliers, il est permis de les faire dans les chapelles semi-publiques; cette faveur a été accordée à tous, le 27 mai 1911, même aux chapelles semi-publiques, pourvu que la messe y soit chantée régulièrement tous les dimanches.

S'il s'agit de solennités accordées par le décret général de 1913, il est permis également de les faire dans les chapelles semi-publiques; vu le silence du décret on peut chanter ces messes même dans les chapelles où l'on ne chante pas habituellement la messe, contrairement à la condition exigée par nos indults propres.



OPUSCULES SUR LE CARMEL

La librairie Desclée De Brouwer et Cie, 76bis, rue des Saints-Pères, Paris, VIIème, nous adresse deux intéressants opuscules sur le Carmel.

Le premier, intitulé: "Le Docteur mystique", contient une série d'instructions prêchées par le R. P. Louis de la Trinité, C. D., dans des Carmels de France à l'occasion du deuxième centenaire de la canonisation de saint Jean de la Croix et de son élévation au Doctorat.

Le second, intitulé: "La tradition mystique du Carmel", a pour auteur le R. P. Jérôme de la Mère de Dieu, C. D. Il traite d'un très ancien et vénérable document intitulé "Livre de l'Institution des premiers moines" attribué à Jean 44, évêque de Jérusalem. Cet opuscule traite de l'historicité de cet ouvrage, en analysant l'enseignement mystique et signale son influence sur les lois et les auteurs spirituels de l'Ordre.



LA FEMME CANADIENNE-FRANCAISE

A cette époque de féminisme où dans presque tous les pays, même le nôtre, la femme attirée vers un nouvel idéal qui rompt avec ses moeurs traditionnelles et tend à la sortie du foyer, il est bon de dresser sous les yeux de nos mères et de nos épouses le type admirable de la vraie Canadienne française telle que l'a modelée l'histoire.

C'est la tâche qu'a entreprise une religieuse des Soeurs Grises de la Croix, Soeur Marie du Rédempteur. Pour être fidèle au passé, la femme dont elle trace le portrait ne vit pas ce-

pendant en dehors de son époque. Elle comprend les besoins, les saintes aspirations, les progrès légitimes. Aussi devrait-elle être l'idéal proposé à l'imitation, dans chacun de nos foyers, de celles qui montent à la vie.

Cette jolie plaquette, publiée par l'Oeuvre des Tracts, ne se vend que 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



"LA VIE DE MGR PROVENCHER"

En 1889 M. l'abbé Georges Dugas publiait la "Vie de Mgr Provencher". Entre autres témoignages d'appréciation que reçut l'auteur, voici deux lettres que l'on lira avec intérêt et édification :

Mon cher abbé,

Avec mes meilleurs remerciements, veuillez agréer mes sincères félicitations pour le succès et l'exactitude avec laquelle vous avez écrit la vie de Mgr Provencher.

Je l'ai déjà lue en grande partie, et vous ne sauriez croire avec quel plaisir j'ai parcouru ces pages si pleines de souvenirs et d'émotions pour moi.

C'est une bonne oeuvre, que vous avez accomplie, et c'est ce que recommande l'Auteur de l'Ecclésiastique au Chap. 44, v. 1 : "Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua".

Rien de plus propre à édifier les fidèles que le dévouement de ces hommes apostoliques, à soutenir le courage de leurs successeurs dans ce rude ministère, et les continuateurs de leurs oeuvres qui sont si évidemment celles de Dieu.

Encore une fois, je vous remercie et je vous félicite de ce beau travail.

Votre tout dévoué en J.-C.,

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

* * *

Mon bien cher M. Dugas,

On m'a remis ces jours derniers quelques exemplaires de la "Vie de Mgr Provencher". Je me propose d'en recommander la lecture à mes paroissiens ; je suis convaincu que la vie si édifiante et si sainte du fondateur de l'église de Saint-Boniface ne peut que produire un grand bien dans les âmes.

Bien souvent on m'a parlé de Mgr Provencher, je croyais assez bien le connaître, mais je puis vous dire que votre ouvrage est pour moi une révélation. Quel homme de Dieu ! quel coeur d'apôtre ! quelle simplicité et quelle intention droite et pure ! Assurément, le livre que vous venez de publier fera du bien en faisant connaître cet homme vraiment apostolique.

Jusqu'à présent j'avais toujours eu une grande confiance en Mgr Provencher, très souvent je me suis recommandé à lui dans mes missions, et chaque fois j'ai éprouvé la puissance de son intercession auprès de Dieu, mais depuis la lecture de votre livre ma confiance en ce saint évêque a redoublé. Ce livre fera du bien parmi les prêtres de notre archidiocèse en nous montrant les vertus de cet homme de Dieu; sa sainte vie nous engagera à marcher sur ses traces. Elle nous dira aussi que nous ne pourrons espérer de faire du bien qu'en autant que nous nous regarderons comme des serviteurs inutiles.

Je vous félicite à titre d'ami et de confrère d'avoir écrit la vie de ce saint évêque, et de l'avoir écrite dans un style simple, clair et attrayant.

Je me souscris votre tout dévoué ami,

L. R. GIROUX, ptre,
Curé de Sainte-Anne des Chênes.



DING ! DANG ! DONG !

— M. l'abbé Alphonse Dufort a été nommé curé de Keewatin et de Norman, Ont. M. l'abbé Honoré Mazué le remplace au Lac du Bonnet, Man. Keewatin et Norman, depuis le départ de M. l'abbé J.-A. Normandeau pour Girouxville, Alta, au vicariat apostolique de Grouard, en avril dernier, ont été desservis par les RR. PP. Oblats de Kenora.

— Le 15 septembre, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré, à la Trappe de Saint-Norbert, le sous-diaconat au Frère Alphonse, et la tonsure au Frère Robert.

— Le 21 septembre, à Rome, le T. R. P. Martin Gillet, provincial des Dominicains de France, a été élu Maître Général de l'Ordre. Il succède au T. R. P. Bonaventure Garcia y Paredes, démissionnaire pour cause de santé. C'est le 79ème Maître Général.

— S. G. Mgr l'Archevêque est parti le 13 de ce mois pour son voyage "ad limina". Sa Grandeur s'est embarquée le 17 à Montréal.

— M. l'abbé Alexandre Boulet, ci-devant vicaire à la cathédrale, a été nommé assistant-procureur de l'archevêché et aumônier de l'hôpital Saint-Roch.

— Les Soeurs de la Charité de Halifax, N.-E., ont pris charge le 15 de ce mois du Cottage Hospital de Swan River, au diocèse de Winnipeg.

Les Soeurs Bénédictines du même diocèse fondent aussi un hôpital à Russell.

— Le R. P. Thiry, O. M. I., vice-postulateur de la cause de béatification de Mgr Grandin, est présentement à Edmonton

dans les intérêts de la cause. Il s'est arrêté à Saint-Boniface le mois dernier et a colligé dans les archives de l'archevêché un millier de feuilles écrites par le premier évêque de Saint-Albert, en vue de préparer l'examen des Ecrits.

— Je ne sais rien de consolant comme la prière, rien de grand comme les cérémonies de l'Eglise, rien de beau comme la liturgie. Je n'ai jamais trouvé les offices assez longs et j'ai toujours quitté l'église avec peine. — Général de Sonis.

— Le nombre des convertis reçus dans l'Eglise catholique, aux Etats-Unis, au cours de l'année 1928, est de 36,376, soit une augmentation de 2,385 sur l'année précédente.

— S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, est décédé le 23 septembre à la suite d'une opération. A l'occasion du cinquantenaire de son ordination, S. S. Pie XI lui avait adressé en date du 25 août, une lettre autographe le louant en particulier de sa spéciale attention au chant ecclésiastique et à la prononciation romaine du latin, et d'avoir, "comme un bon capitaine, soutenu la lutte contre cette hérésie (car c'est de ce nom qu'on peut et qu'on doit désormais l'appeler) qui tire son nom du journal "l'Action Française", et ce, dès le moment où elle commença de se répandre sur la France".

— Vous regarderez le mauvais journal comme un ennemi. Vous lui fermerez l'entrée de votre maison. Vous n'y serez pas abonné. Vous ne l'achèterez pas, ni chaque jour, ni à l'occasion. Vous ne le lirez pas. — Cardinal Dubois.

— La jeunesse est l'avenir. Quiconque s'en désintéresse fait fausse route et n'aboutit à rien. Quant à ceux qui ont la prétention de la former en dehors de toute discipline religieuse, ce sont des insensés qui veulent des effets sans cause et du pain sans farine. — Mgr Gibier.

— La paroisse de Saint-Pie de Letellier a célébré, par de belles fêtes, les 2 et 3 octobre, le cinquantenaire de sa fondation. Nous avons fait l'historique de ce cinquantenaire dans notre livraison de juin.

— Le 10 septembre, la Trappe de Notre-Dame de Mistassini a élu un nouveau prier en la personne du R. P. François-Xavier.

— S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, parti en août pour visiter les régions esquimaudes de l'Océan Arctique, est revenu en aéroplane à Fort Simpson le 1er octobre, conduit par l'aviateur Dickins.



R. I. P.

— Rév. Frère Dominique Fréchette, convers, de l'Ordre de Saint-Dominique, décédé à Prince-Albert, Sask.